



Budget PJJ 2023 : ce qu'il faut retenir

Le Garde des Sceaux a présenté hier les orientations du budget 2023. En voici les grandes lignes pour la PJJ

- 917 millions d'euros pour la PJJ soit à peine 10% du budget total du ministère
- 86 millions d'euros d'augmentation pour la PJJ sur les 710 millions d'augmentation pour tout le ministère
- 92 créations de postes pour la PJJ sur 2253 pour l'ensemble du ministère
- 8% d'augmentation pour l'action sociale

Pour les corps spécifiques de la PJJ :

- **7 millions d'euros** pour revaloriser les régimes indemnitaires et poursuivre la convergence avec la rémunération des corps équivalents. **La CGT PJJ** se félicite que cet alignement revendiqué par notre organisation syndicale depuis 2020 puisse enfin s'appliquer. Toutefois, sans en connaître encore le détail, il est difficile d'affirmer si cela sera suffisant.
- **Forfait promotion de garde** : **La CGT PJJ** note également l'engagement du ministre sur l'alignement du régime indemnitaire de l'ensemble des agents promus pour les Services Judiciaires, ce qui vient confirmer notre analyse et cette possibilité à la PJJ.
- **NBI/grilles indiciaires** : le montant de l'enveloppe nous fait craindre que rien ne soit prévu pour une application plus large de la NBI et la revalorisation des grilles indiciaires.
- **Corps des DS** : une revalorisation du régime indemnitaire et grilles indiciaires

Pour les corps communs exerçant à la PJJ :

- **10 millions d'euros** pour revaloriser le régime indemnitaire de tous les personnels
- **Confirmation du plan de requalification** insuffisant de 100 AA en SA
- **La CGT PJJ** se félicite aussi que sa revendication de création de filière technique ministérielle ait été entendue, ce qui rendra certainement possible un élargissement aux catégories B et A de cette filière. Nous serons attentifs à ce que cette mesure s'effectue par métier.
- **7 millions d'euros** pour la poursuite de la revalorisation des contractuels pour tout le ministère.

Territoires peu attractifs : des mesures sont annoncées également pour les agents affectés dans ces territoires comme l'IDF, Mayotte ou encore la Guyane.

Si nous reconnaissons l'effort au bénéfice de la PJJ cette année, toutefois cela ne compensera pas les deux années précédentes. D'ores et déjà, notre organisation syndicale exige que ce budget dit « exceptionnel » soit au service d'une revalorisation significative du pouvoir d'achat des agents. En ce sens, la CGT PJJ a demandé une audience rapide à la DPJJ afin de pouvoir connaître le détail de ce projet budgétaire, de faire entendre ses revendications et continuer à défendre les intérêts de l'ensemble des agents.